

REUNION DE CONSEIL DU 14 SEPTEMBRE 2020

Le Maire de Pamplie certifie avoir adressé à chaque conseiller le sept Septembre deux mil vingt, une convocation pour ladite séance.

L'an deux mil vingt, le quatorze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PÉTORIN, Maire.

Présents : Mesdames RICHARD Sandrine, BOIZUMEAU Karine, LIMOGES Muriel.

Messieurs : TALLON Pascal, RAYMOND Christian, GUILBOT Alain, GILBERT-LICOINE Vincent, LIMOGES Nicolas, FOUET Victor

Excusé : FREJOU Julien

Secrétaire de séance : Mr LIMOGES

Ordre du jour :

- **Contrat séolis : offre IRIS**
- **Commission d'appel d'offre**
- **Poste d'adjoint administratif-recrutement**
- **Chemin « allée des Camélias »**
- **Demande de subvention**
- **Commission liste électorale**
- **Centre socio-culturel : cafés séniors**
- **Questions diverses**

• Contrat séolis : offre IRIS

Délibération n°040-14-09-2020

Le contrat de maintenance Offre Iris, souscrit pour une durée de 4 ans, dont Séolis assure la gestion globale du parc d'éclairage public, est arrivé à son terme début juillet 2020.

Une proposition financière, contrat de maintenance, est donnée à l'assemblée. Celle-ci comprend l'entretien, le dépannage, la maintenance des ensembles lumineux ainsi que l'accompagnement pour l'étude de projets de travaux d'éclairage public, pour un montant de prestations de 4 562.84€ HT soit 1 140.71€ HT/an, dans le cadre d'un contrat de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de le communiquer à Séolis.

Voix : 10 « Pour »

•commission d'appel d'offre

Délibération n°041-14-09-2020

Vu la délibération en date de la séance du conseil du 10 juillet portant sur la délibération des membres de commission d'appel d'offre décide de la retiré par rapport au courrier de la préfecture en date du 3 août, il manquait un membre au sein de la commission.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, décide :

Titulaire : GUILBOT Alain, RAYMOND Christian, GILBERT-LICOINE Vincent

Suppléant : LIMOGES Nicolas, RICHARD Sandrine, BOIZUMEAU Karine

•poste d'adjoint administratif-recrutement

Délibération n°042-14-09-2020

Mr le Maire relate à l'assemblée que Mme Roy Maïté a été recruter sur le poste d'adjoint administratif de 15 jours en intérim et par la suite un CDD de 6 mois, au grade d'adjoint administrative 2^{ème} classe 17h par semaine.

•chemin allée des Camélias

| | |
|-----------------|----------------|
| N° délibération | 049-19-10-2020 |
|-----------------|----------------|

L'ancienne mandature avait acté la vente du chemin des Camélias avec deux riverains, Messieurs Poncet et Bonneau. Mr le Maire Après prise de renseignements relate à l'assemblée qu'il y a lieu d'ouvrir, une enquête publique, ce qui implique une augmentation du prix de vente.

•demande de subvention

Réception d'une subvention de la banque alimentaire de Parthenay. Après en avoir délibéré le conseil municipal rejette cette demande. Un courrier sera adressé à la banque alimentaire.

•commission électorale

Délibération n°043-14-09-2020

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, il est demandé aux communes de revoir les membres siégeant à la commission de contrôle de la liste électorale. Sont membres de la commission :

- Mr LIMOGES Nicolas, son rôle sera de s'assurer de la régularité de la liste électorale.
- Déléguée de l'administration BALOGE Jacqueline,
- déléguée TGI (tribunal de grande instance) BEAUFFRETON Nadège.

•Questions diverses

Salle communale : devis entreprise VIAUD, Mr le Maire a rencontré l'entreprise, ils ont défini certaines interventions a effectués, (plan d'intervention, couvertures anti-feu), pour un montant de 248€ TTC.

Assemblée des maires le 5 septembre 2020 : Mr le Maire relate à l'assemblée la réunion du 5 Septembre à laquelle il a assisté.

Locataires rue de la Miochette : Mr le Maire relate à l'assemblée qu'il sait présenter au tribunal, pour la procédure engagée envers les locataires. Le jugement aura lieu le 14 octobre 2020.

Repas des conseillés : un repas est prévu le 30 Octobre 2020 entre les membres du conseil municipal, à la salle municipale de Pamplie.

Prochain Conseil Municipal : lundi 19 octobre 2020, salle Multi-Loisirs

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-une heures cinquante minutes, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président

Mr PÉTORIN

Le secrétaire

Mr LIMOGES

Les membres

Mme BOIZUMEAU

Mme LIMOGES

Mme RICHARD

Mr FOUET

Mr FREJOU

Mr GELIBERT

excusé

Mr GUILBOT

Mr RAYMOND

Mr TALLON

